

LES FAITS DU JOUR

Mary Hanshaw s'est noyée à Toronto hier.

Nous regrettons d'apprendre que l'ex-juge Loranger est encore sérieusement malade.

L'église de Santa Anna, bâtie au 16ème siècle, vient d'être la proie des flammes.

Plusieurs Acadiens ont fait la campagne du Nord-Ouest dans le régiment de Halifax.

Un marin a été attaqué, battu cruellement et volé par deux mécréants à Montréal, hier.

L'évêque catholique d'Alton, Illinois, est actuellement à subir une opération chirurgicale à Montréal.

Il est rumeur que le Mexique va placer prochainement un emprunt de \$100,000,000 sur le marché monétaire anglais.

L'adjudant Casgrain, du 9ème bataillon, fils du député de l'Islet, doit aller bientôt rejoindre l'armée anglaise aux Indes.

Il y a eu une grande démonstration publique accompagnée de présentation d'adresse et de feu d'artifice, à Ste Rose, en l'honneur du Col. Ouimet, du 65ème bataillon.

Des dépêches de Terre-neuve nous apprennent que le capelan et l'incorset sont abondants cette année. La morue est belle et tout annonce une saison de pêche très-lucrative.

La Porte vient de commander à Krupp des canons au montant de \$3,500,000. On se demande, dans les cercles politiques, où elle va prendre l'argent pour solder cette note belliqueuse.

Le célèbre auteur humoristique américain, Mark Twain, a fait deux cent mille dollars avec ses ouvrages.

La farce, c'est ce qui paie dans notre siècle.

Mgr de Rimouski a fait lire un mandement dans son diocèse, dimanche dernier, remerciant la Providence de la fin de l'insurrection du Nord-Ouest. Un Te Deum sera chanté dimanche prochain, dans chacune des églises du diocèse de Rimouski.

Le Canadien dit :

M. Robillard, député du comté de Russell, est arrivé hier soir à Québec. Canadien français, M. Robillard est le premier de sa race qui ait eu l'honneur de faire un discours français dans la législature d'Ontario. Il fut ce jour là fort applaudi par ses collègues. Il est très-populaire parmi les anglais, et très estimé par ses compatriotes.

M. Louis Fréchette, ex rédacteur en chef de La Patrie, a reçu hier une dépêche de Paris, lui annonçant sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

Si ça continue tant soit peu, tout le personnel de la feuille de M. Beaupré va y passer. La chevalerie a décidément vu ses beaux jours.

Le témoignage de Chas Nolm a été accablant pour Riel. Quand M. Lemieux, après un brillant contre-examen du témoin, est conclut, l'accusé qui, pendant ce temps, avait chuchoté d'un air peu satisfait, se leva vivement et s'écria :

« Votre Honneur, ce procès devient extraordinaire. Mes conseillers sont des hommes de grand talent et de beaucoup d'habileté, et au lieu de chercher à combattre l'accusation de haute trahison qui pèse sur moi, ils tentent de me faire passer pour fou. »

L'incident a créé une grande sensation dans l'auditoire et a fort ébahit tous les avocats de la cause. Debout dans la boîte, gesticulant de la main droite et regardant un papier qu'il tenait dans l'autre main, Riel continua :

« Oui, Votre Honneur, mon cas est sérieux, mais je veux me défendre moi-même et poser aux témoins un certain nombre de questions. » Le juge Richardson lui dit qu'il parlerait en temps convenable. Alors Riel reprit sur le ton ordinaire : « Je me rends à vos raisons. » Il se rejeta en arrière et avant de s'asseoir il se tourna vers le jury en faisant cette remarque : « Oh ! mais alors l'effet est perdu pour le jury et l'accusation ne pourra être détruite. »

A cet instant, les avocats de l'accusé obtinrent permission de se consulter avec leur client.

A la reprise de la séance, en réponse au juge qui lui a déclaré que le procès doit être conduit par ses conseils ou par lui, Riel a dit :

Un rapport signé par le cardinal Manning, l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Londres, messieurs Morley, Reid, dit que les révélations du Pall Mall Gazette sont vraies. Personne n'en a jamais douté. Il vaudrait mieux chercher à remédier au mal que de se borner à en constater de nouveau l'existence.

On nous écrit de Pittsburgh, Etats-Unis :

« Les employés de la Westing House Brick Co, ont reçu avis que leurs salaires vont être prochainement réduits de 5 et pour quelques-uns de 33 1/2 p. c. Cette mesure est due à la disette des temps, au manque de commandes et elle va affecter 500 ouvriers. »

Avis donc à ceux qui auraient des velléités d'aller tenter fortune chez nos voisins. Qu'ils aillent prendre des terres au lac Témiscamingué ou le long du Pacifique, cela leur vaudra infiniment mieux.

LEPROCES DE RIEL

(Suite de la séance du 28)

Le premier témoin entendu a été M. George Kerr. Henry Waters a déposé ensuite que Riel se rendit à son magasin et lui réclama des armes et des munitions ; sur son refus, il fut fait prisonnier et son magasin mis au pillage.

William Mitchell dans sa déposition dit que Riel n'a agi que par esprit de vengeance, pour avoir été mis hors la loi il y a 15 ans.

Le témoin suivant est Thomas Jackson, pharmacien à Prince-Albert, et frère du prisonnier acquitté récemment comme atteint de folie. Riel, dit-il, m'a avoué avoir demandé au capitaine McDowal de réclamer, en son nom, la somme de \$35,000 du gouvernement de la Puissance, comme indemnité de ses pertes pendant la première rébellion. Riel, ajoute-t-il, avait fait enfermer les prisonniers dans une cave le jour où il apprit que le général Miedleton s'approchait de Batoche. Le témoin affirme en outre avoir reconnu l'écriture de Riel dans toutes proclamations, ordres ou circulaires adressées par lui ou par son ordre aux Métis et aux Indiens du Nord-Ouest.

La responsabilité de l'attaque et du pillage de Battleford par Poundmaker doit, conclut-il, lui être entièrement imputée.

Le général Middleton était le dernier témoin de la Couronne appelé à la barre. Sa déposition n'a été qu'un résumé de la campagne. Le général a donné des détails précis de la reddition de Riel et dit que c'est en vertu des instructions reçues d'Ottawa qu'il a remis le prisonnier entre les mains des autorités civiles à Régina.

Dans le contre-examen fait par M. Greenshields, le général Middleton a ajouté qu'il a eu plusieurs conversations avec Riel sur la religion, et que ce dernier parlait comme un exalté et paraissait très-fort sur certains points.

Le document qui assurait protection à Riel en cas de reddition lui fut envoyé par un éclaireur qui partit après Astley.

Séance du 29.

Le témoignage de Chas Nolm a été accablant pour Riel. Quand M. Lemieux, après un brillant contre-examen du témoin, est conclut, l'accusé qui, pendant ce temps, avait chuchoté d'un air peu satisfait, se leva vivement et s'écria :

« Votre Honneur, ce procès devient extraordinaire. Mes conseillers sont des hommes de grand talent et de beaucoup d'habileté, et au lieu de chercher à combattre l'accusation de haute trahison qui pèse sur moi, ils tentent de me faire passer pour fou. »

L'incident a créé une grande sensation dans l'auditoire et a fort ébahit tous les avocats de la cause. Debout dans la boîte, gesticulant de la main droite et regardant un papier qu'il tenait dans l'autre main, Riel continua :

« Oui, Votre Honneur, mon cas est sérieux, mais je veux me défendre moi-même et poser aux témoins un certain nombre de questions. » Le juge Richardson lui dit qu'il parlerait en temps convenable. Alors Riel reprit sur le ton ordinaire : « Je me rends à vos raisons. » Il se rejeta en arrière et avant de s'asseoir il se tourna vers le jury en faisant cette remarque : « Oh ! mais alors l'effet est perdu pour le jury et l'accusation ne pourra être détruite. »

A cet instant, les avocats de l'accusé obtinrent permission de se consulter avec leur client.

A la reprise de la séance, en réponse au juge qui lui a déclaré que le procès doit être conduit par ses conseils ou par lui, Riel a dit :

« Ma cause est entre leurs mains. Dès amis que j'ai connus en de meilleurs jours les ont envoyés ici pour me défendre. Ils viennent de loin, et quoique beaucoup de questions aient été adressées à Nolm, ils ne sont pas suffisamment au fait des circonstances pour le transquestionner comme je voudrais qu'il le fût. »

Ces mots furent articulés avec lenteur, puis il reprit plus vivement : « Sans doute, ils sont des gentilshommes capables, instruits et pleins de talent et très à même de conduire ma cause, mais je perds à présent les trois quarts de mes chances. » Ce porcé est extraordinaire.

L'incident se continua, Riel voulant transquestionner lui-même les témoins et ne se servir de ses avocats qu'à son gré et ces derniers prétendant seuls conduire la cause et ne consulter leur client que pour obtenir des informations qu'ils pourraient juger nécessaires.

La Couronne ayant annoncé qu'elle ne s'opposerait pas à ce que Riel se joigne à ses avocats pour examiner les témoins, Riel exprime sa reconnaissance.

L'incident est enfin vidé, Riel retenant les services de son conseil.

Séance du 30

A la reprise des débats, M. Greenshields a longuement adressé le jury, tentant de disculper Riel, faisant l'histoire des troubles et accusant le gouvernement d'être l'auteur de tout le mal accompli.

Les Drs Clark et Roy ont visité Riel et il est rumeur que leur témoignage constatera qu'il est fou.

LE MONDE ET LA VILLE

Un vaste radeau de bois de siége a été expédié par le canal Rideau hier.

Durant le dernier orage, la foudre a tué un poulin de prix appartenant à M. Wm. Cowan, le secrétaire-trésorier du comté.

La rivière Ottawa est actuellement, paraît-il, très-favorable aux pêcheurs, malgré que l'eau soit plus haute que les années passées à la même époque.

Le contrat pour fournir de charbon le Palais de Justice n'a pas encore été définitivement accordé. Il est entendu cependant qu'on ne paiera pas plus de \$5.75 la tonne.

Le drapeau étoilé, drapé d'ornements de duell, continue à flotter à mi-mât, au bureau du consulat américain, en cette ville, en mémoire du feu le général Grant.

On vient de recevoir un assortiment de menottes, de bâtons et d'autres appareils destinés aux comptables du comté. Gare donc, à l'avenir, aux crimes et aux criminels.

L'esplanade des bâtisses parlementaires n'a jamais présenté un plus ravissant coup-d'œil qu'à l'heure actuelle. Les pelouses, les massifs de fleurs, toute la végétation sont, en effet, en pleine exuberance de vie et d'éclat.

On est à établir une ligne de communications téléphoniques entre la capitale et Brockville. Les travaux sont commencés aux deux extrémités de la route à parcourir, et l'entreprise va marcher rondement.

Il y a eu commencement d'incendie au restaurant Queen, hier après-midi. La brigade du feu n'a pas tardé à se rendre sur le terrain et a pu aisément maîtriser les flammes. Les dommages sont d'environ \$100.

Le steamer Olive, de la ligne Harris, a mouillé dans les eaux d'Ottawa la nuit dernière. Il arrive de Montréal et doit bientôt repartir pour Westport. Le Gatineau est aussi arrivé de Montréal hier après-midi et est reparti ce matin.

On se prépare à faire une réception publique aux volontaires qui n'ont pas encore été fêtés depuis leur retour du Nord-Ouest. Une assemblée des citoyens de la capitale aura lieu dans ce but à l'Hôtel-de-Ville, à 8 1/2 hrs. ce soir.

Les agents de chemins de fer prétendent que l'exode des citoyens d'Ottawa vers les places d'eau n'a de longtemps été aussi considérable que cette année. La Rivière-du-Loup et Portland semblent être les deux stations balnéaires favorites.

On est à réparer et hausser le pavé de la rue Bank. Cette amélioration est accueillie très-favorablement par les résidents de l'endroit et rien ne manquerait à leur bonheur si les autorités trouvaient moyen d'empêcher la poussière de les aveugler dès l'instant où ils mettent le pied hors de leurs résidences.

A la prochaine assemblée du Conseil-de-Ville de Hull, on va probablement s'occuper de fixer le taux de la taxation municipale. Il est actuellement de 1/2 de cent par piastre, mais devra être au moins doublée pour couvrir les dépenses de l'année. On peut donc s'attendre à une assez chaude discussion. Il y aura réunion demain, mais vu l'absence de plusieurs conseillers on ne croit pas qu'il y ait quorum.

Ceux qui ont passé dans la rue Sparks, entre 4 et 5 heures hier après-midi, ont dû être témoins d'un bien pitoyable spectacle. Un homme d'une quarantaine d'années, assez mal vêtu et ayant l'air d'un franc ivrogne et d'un paresseux, arpentait alors, en effet, cette partie de la ville, ayant dans ses bras un enfant d'une couple d'années et suivi par deux autres petits malheureux pouvant avoir respectivement 4 et 10 ans. Le dernier portait sur sa tête une assez grosse valise de voyage, et c'était navrant de voir ces pauvres infortunés s'en aller péniblement sous le soleil et jeter des regards affamés sur l'étagage des fruitiers et des autres magasins de comestible. Une dame anglaise a été prise de pitié en face de ce tableau, et prenant les orphelins par la main, elle leur a achetés des bonbons qui ne tardèrent pas à mettre une joyeuse auréole sur chaque trait de leurs petites figures émaciées et pâles. Nous avons déjà assisté à bien des œuvres charitables, mais aucune ne nous a jamais paru plus touchante et la mort d'un sourire d'en haut à la femme généreuse qui venait ainsi de secourir ceux que son départ a mis à la merci de la charité publique. Le père sans cœur de cette famille a été logé hier soir à la station de police et on va tenter de placer les enfants dans une maison de charité.

Le drapeau étoilé, drapé d'ornements de duell, continue à flotter à mi-mât, au bureau du consulat américain, en cette ville, en mémoire du feu le général Grant.

On vient de recevoir un assortiment de menottes, de bâtons et d'autres appareils destinés aux comptables du comté. Gare donc, à l'avenir, aux crimes et aux criminels.

On est à établir une ligne de communications téléphoniques entre la capitale et Brockville. Les travaux sont commencés aux deux extrémités de la route à parcourir, et l'entreprise va marcher rondement.

Il y a eu commencement d'incendie au restaurant Queen, hier après-midi. La brigade du feu n'a pas tardé à se rendre sur le terrain et a pu aisément maîtriser les flammes. Les dommages sont d'environ \$100.

Le steamer Olive, de la ligne Harris, a mouillé dans les eaux d'Ottawa la nuit dernière. Il arrive de Montréal et doit bientôt repartir pour Westport. Le Gatineau est aussi arrivé de Montréal hier après-midi et est reparti ce matin.

On se prépare à faire une réception publique aux volontaires qui n'ont pas encore été fêtés depuis leur retour du Nord-Ouest. Une assemblée des citoyens de la capitale aura lieu dans ce but à l'Hôtel-de-Ville, à 8 1/2 hrs. ce soir.

Les agents de chemins de fer prétendent que l'exode des citoyens d'Ottawa vers les places d'eau n'a de longtemps été aussi considérable que cette année. La Rivière-du-Loup et Portland semblent être les deux stations balnéaires favorites.

On est à réparer et hausser le pavé de la rue Bank. Cette amélioration est accueillie très-favorablement par les résidents de l'endroit et rien ne manquerait à leur bonheur si les autorités trouvaient moyen d'empêcher la poussière de les aveugler dès l'instant où ils mettent le pied hors de leurs résidences.

On est à établir une ligne de communications téléphoniques entre la capitale et Brockville. Les travaux sont commencés aux deux extrémités de la route à parcourir, et l'entreprise va marcher rondement.

Il y a eu commencement d'incendie au restaurant Queen, hier après-midi. La brigade du feu n'a pas tardé à se rendre sur le terrain et a pu aisément maîtriser les flammes. Les dommages sont d'environ \$100.

Le steamer Olive, de la ligne Harris, a mouillé dans les eaux d'Ottawa la nuit dernière. Il arrive de Montréal et doit bientôt repartir pour Westport. Le Gatineau est aussi arrivé de Montréal hier après-midi et est reparti ce matin.

On se prépare à faire une réception publique aux volontaires qui n'ont pas encore été fêtés depuis leur retour du Nord-Ouest. Une assemblée des citoyens de la capitale aura lieu dans ce but à l'Hôtel-de-Ville, à 8 1/2 hrs. ce soir.

Les agents de chemins de fer prétendent que l'exode des citoyens d'Ottawa vers les places d'eau n'a de longtemps été aussi considérable que cette année. La Rivière-du-Loup et Portland semblent être les deux stations balnéaires favorites.

On est à réparer et hausser le pavé de la rue Bank. Cette amélioration est accueillie très-favorablement par les résidents de l'endroit et rien ne manquerait à leur bonheur si les autorités trouvaient moyen d'empêcher la poussière de les aveugler dès l'instant où ils mettent le pied hors de leurs résidences.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés dans les rues souss-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

« Un égout à tuyaux en glaise vitrifiés de quinze pouces, au côté sud de la rue Wellington, à partir du lot No. 17 jusqu'au côté sud-Ouest de la rue Queen ouest. » Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts en tuyaux en glaise vitrifiés et en brique dans les rues souss-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :—

De la rue Robert, via les rues Lane et Lewis, jusqu'à la rue Bank, 3 pieds par 2-6 en brique. Dans la rue Florence, entre les rues Bank et Kent, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique. Dans la rue Macdonald, entre les rues Anne et McLaren, tuyaux en glaise 12 pes. « Robert, « Anne et Lewis, « « 9 « « Cartier, « Anne et McLaren, « « 12 « « Elgin, « Anne et Gilmour, « « 12 « « Metcalfe, « Anne et Gilmour, « « 12 « « Bank, « Anne et Florence, « « 9 « « Bank, « Lewis et Gilmour, « « 12 « « Gilmour, « Kent et Robert, « « 9 « « Skead, « Kent et Bank, « « 9 « « Lewis, « Cartier et Robert, « « 9 « « Charles et McDougal, « Bank et Kent, « « 19 1/2 « « Frank et Lochiel, « Bank et Elgin, « « 12 1/2 « « Charles, « Lot 50 et Robert, « « 9 « « Frank, « Lot 50 et Robert, « « 9 « « Anne, « Kent et Robert, « « 9 «

Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le quartier By, en la Cité d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté sud de la rue York, entre les rues Sussex et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté nord de la rue York, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté sud de la rue Clarence, entre les rues Sussex et Dalhousie, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue Clarence, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté sud de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue St. Patrice, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté ouest de la rue Sussex, depuis le lot F, jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté ouest de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté est de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté ouest de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté est de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté de 40 pouces de largeur, et les frais de remplissage qui s'en suivent, seront supportés par la Corporation dans chaque cas.) Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté sud de la rue Wellington, entre les rues Bank et Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Wellington, de la rue Bay à celle des Commissaires, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Queen, du Canal à la rue Kent, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Queen, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Lyon, de la rue Sparks à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Bay, de la rue Wellington à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue Metcalfe, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Nepean, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Lisgar, de la rue du Canal à la rue Bay, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels-biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AVIS

Toutes les annonces coûtant une piastre et moins se paient comptant. Avis aux intéressés.

COUR DE POLICE

[Présidence des échevins Durocher et Heney]

Ottawa, 31 juillet. John Palen et sa femme, pour avoir fait du bruit dans leur maison et troublé les voisins. Le mari est condamné à \$10 d'amende et les frais ou trois semaines de prison, et la femme à \$5 d'amende et les frais ou une semaine de prison. Mary Syden, pour avoir volé \$12 à T. K. Keyford, cause remise à demain.



Chemin de Fer Canadien du Pacifique

DIVISION DE L'EST ET D'ONTARIO

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT

LIGNE COURTE

ENTRE OTTAWA ET MONTREAL

Arrangements d'été commençant Lundi, 27 Juillet 1885

Table with columns: TABLEAU DES HRS., Express Direct, Express Local, Express Local, Express du soir. Rows include: Laisse Ottawa, Arr. à Montréal, Laisse Montréal, Arrive à Ottawa.

D'ELEGANTS CHARS PALAIS

ont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connections à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884 :

Connections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest. Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table d. départ des trains pour le haut de l'Ottawa et tous les autres stations locales et autres informations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE SPARKS

D. McNICOLL

Agent général des passagers.

W. WHYTK

Surintendant-général

W. C. VANHORNK

Vice-Président.